

LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS

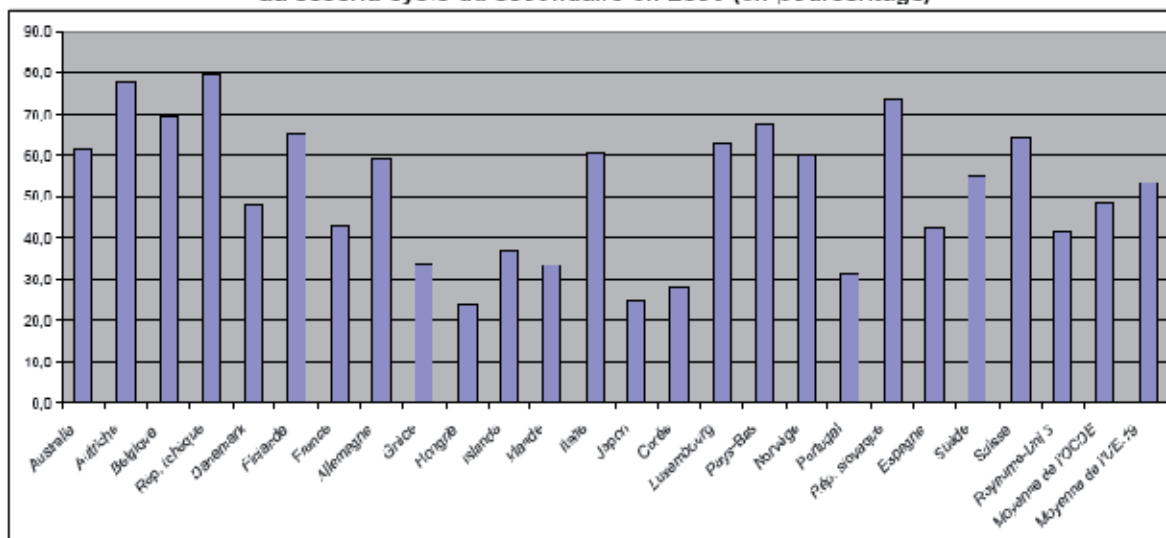
L'APPRENTISSAGE EN EUROPE¹

En Europe, plus de la moitié des élèves du second cycle de l'enseignement secondaire suivent un enseignement professionnel. Cette proportion est la plus forte dans les pays dotés d'un système ample de formation en alternance (Allemagne, Autriche, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse). Si cet enseignement est développé, les modalités que revêtent ces formations sont toutefois différentes d'un système national à l'autre. Les formations se distinguent par leur durée, leurs débouchés, le temps passé par les élèves en entreprise, etc ...

L'apprentissage, pour sa part, est un type de formation professionnelle qui existe dans la plupart des pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni et Suisse. Toutefois, les spécificités nationales sont marquées. Ainsi, par exemple, dans plusieurs pays (Allemagne, Autriche, Hongrie), le contrat d'apprentissage est conclu entre l'entreprise (et non l'établissement d'enseignement professionnel) et l'élève.

Les critères d'accès à des formations sous contrat d'apprentissage varient selon les pays. Ils se limitent généralement à l'obtention d'un diplôme de premier cycle de l'enseignement secondaire (en Allemagne, au Danemark, en Finlande, en France, en Irlande, au Luxembourg, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque). En Autriche, le critère minimum d'accès est la réussite des neuf années d'études de l'enseignement fondamental. En Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, l'accès à ces formations est conditionné par l'âge.

Poids des effectifs scolarisés dans les filières pré-professionnelles et professionnelles du second cycle du secondaire en 2006 (en pourcentage)



Source : OCDE

¹ Les informations présentées dans cette partie sont, principalement, tirées d'une étude de l'OCDE de septembre 2008

LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS EST TRES FAIBLE ...

La mobilité européenne des apprentis est faible : à peine 1%¹ d'entre eux poursuivent une partie de leurs parcours de formation en dehors de leur Etat d'origine. C'est moins que la mobilité européenne des étudiants, pour lesquels les chiffres se situent autour de 4%².

Il est vrai que les difficultés sont réelles et nombreuses :

il n'existe pas d'outil de reconnaissance de la mobilité effectuée dans un autre Etat membre, à la différence de l'enseignement supérieur qui bénéficie du dispositif des ECTS (European Credits Transfer System) ;

les acteurs à coordonner sont nombreux (centres de formation d'accueil et de destination, entreprises d'origine et de destination, jeunes, collectivités locales, agences nationales Leonardo qui sont chargées d'affecter les bourses de mobilité communautaires) ;

les financements sont insuffisants ou mal coordonnés : le programme Leonardo représente pour l'ensemble de l'Union (plus les Etats de l'Espace Economique Européen, la Croatie et la Turquie) un budget de 1,7 Mds € pour 7 années (2007 à 2013), soit le quart du budget affecté par l'Union à ses différents programmes de mobilité dans le domaine de l'éducation et de la formation. Sur cela, la France perçoit, chaque année, environ 20 M€, sur lequel seuls 3M€ environ bénéficient aux apprentis (le reste finance les mobilités des formateurs, des jeunes en formation professionnelle sous statut scolaire et des projets de partenariat) ; en outre, les différentes ressources peuvent parfois couvrir les mêmes types de dépenses en l'absence de complémentarité véritablement institutionnalisée entre les différents financeurs ;

les réglementations nationales en matière de droit du travail et de droit social ne sont pas harmonisées, ce qui complique les périodes de mobilité des apprentis qui sont aussi des salariés ;

par ailleurs, d'après les organisations professionnelles, les entreprises françaises hésitent à voir partir leurs apprentis, qui, le plus souvent, occupent une vraie place dans l'appareil de production ;

enfin, le problème de la maîtrise d'une langue étrangère peut constituer également un frein à la mobilité.

	% des étudiants en FEPI en mobilité transnationale		% des étudiants en FEPI en mobilité transnationale		% des étudiants en FEPI en mobilité transnationale
AT	0,3	FI	3,3	MT	0,03
BE	< 0,01	FR ^{2S}	0,2	NL	0,5
BG	0,3	HR	-	NO	0,5
CH	< 0,01	HU	0,8	PL	0,3
CY	4,2	IE ^{2d}	0,02	PT	0,4
CZ	0,4	IS	0,01	RO	0,01
DE	0,4	IT	< 0,01	SE	0,9
DK	1,0	LI	0,02	SI	< 0,01
EE	0,2	LT	0,6	SK	0,2
EL	< 0,01	LU	0,5	TR	0,2
ES ^{ES}	0,2	LV	0,5	UK	0,4

Table 2-3 : Pourcentage des étudiants en FEPI participant à la mobilité transnationale

Tableau extrait de l'étude Move-It, commandée en juin 2007 par la Commission européenne, au Cabinet PriceWaterhouseCoopers (FEPI : Formation et Enseignement Professionnels initiaux)

² Etude Move-It (juin 2007), commandée par la Commission européenne

³ Rapport du Forum d'experts de haut niveau sur la mobilité (juin 2008)

... MAIS LES INITIATIVES SE MULTIPLIENT, CE QUI TEMOIGNE D'UNE REELLE PRISE DE CONSCIENCE PAR LES DECIDEURS DE L'IMPORTANCE D'UNE PLUS GRANDE MOBILITE, POUR LE JEUNE APPRENTI ET POUR L'ENTREPRISE

Le Parlement européen a voté, depuis 2005, des crédits à hauteur de 5 M€ pour contraindre la Commission à « expérimenter la faisabilité d'un programme de type Erasmus pour les apprentis ».

Avec ce financement, la Commission :

- ☛ a lancé des études permettant de mieux identifier les difficultés propres à la mobilité européenne des apprentis (Etude Move-It), ainsi que de dessiner les contours d'un outil de reconnaissance de la mobilité (Etudes Ecvet Connexion et Ecvet Reflector) ;

- ☛ a proposé en avril 2008 un projet de recommandation sur la reconnaissance de la mobilité (projet ECVET), et un autre sur la qualité de la mobilité (projet EQARF) ;

- ☛ a financé 12 projets pilotes permettant de créer des outils facilitant la mobilité (par exemple, des sites Internet mettant en contact offres et demandes de mobilité) ;

- ☛ a lancé un appel d'offres pour expérimenter la faisabilité de la mobilité individuelle pour les apprentis, sur le modèle de ce qui existe aujourd'hui dans l'enseignement supérieur : lancée en septembre 2008, les résultats de cette expérimentation ne sont pas encore connus.

Ces initiatives institutionnelles sont complétées par des actions de terrain qui voient la mise sur pied de programmes de mobilité (par exemple, la Classe Europe du Centre des Formations Industrielles de la CCI de Paris, le Projet EuroStart de la Région Ile-de-France, la création du réseau Réforme mis en place par les organisations professionnelles européennes du secteur du bâtiment).

LA PRESIDENCE FRANÇAISE DU CONSEIL A PERMIS DES AVANCEES NOTABLES

De son côté, la présidence française a travaillé à la rédaction d'un projet de conclusions sur la mobilité des jeunes, qui a été adopté par le Conseil Education les 20 et 21 novembre 2008.

Au niveau de l'enseignement professionnel, ce projet fait part :

- ☐ d'un objectif volontariste : il est clairement accepté par l'ensemble des Etats-membres que « tout élève de l'enseignement général ou de l'enseignement et de la formation professionnels devrait pouvoir participer à un

programme de mobilité au cours de sa scolarité » ;

- ☐ et de propositions d'amélioration clairement identifiées : chacun s'accorde sur la nécessité de multiplier les diplômes doubles ou conjoints, de généraliser les conventions pluriannuelles qui constituent un préalable à la construction de partenariats pérennes entre établissements de formation et entreprises, et d'encourager une meilleure complémentarité des modes de financement.

Par ailleurs, le Conseil Compétitivité s'est également penché sur la mobilité européenne des apprentis. Le projet de conclusions « Priorités aux PME - Un Small Business Act pour l'Europe » présente, lui-aussi, des objectifs précis au regard de la mobilité des apprentis. Il est notamment demandé par le Conseil de fixer, à moyen terme, un objectif de départ en mobilité des jeunes en formation professionnelle initiale en alternance aussi ambitieux que pour les étudiants bénéficiaires du sous-programme Erasmus.

L'examen des projets ECVET et EQARF a, en outre, bien avancé sous présidence française, chaque Etat membre s'accordant sur le principe de ces deux dispositifs. Leur adoption devrait pouvoir se faire sous présidence tchèque.

La France, enfin, a organisé deux évènements, lors de sa présidence, concernant la mobilité européenne des apprentis :

- ☐ la « première rencontre européenne des apprentis », qui a réuni le 3 octobre, au Palais Omnisports de Paris-Bercy, 12700 apprentis et leurs formateurs, venus de toute l'Europe. Cette « fête européenne de l'apprentissage » a permis d'initier nombre d'échanges entre les différents réseaux présents et de mettre les feux des projecteurs sur ce mode de formation (www.10000apprentis.eu) ;

- ☐ une conférence, réunissant près de 300 experts, les 27 et 28 novembre, dans le cadre du salon européen de l'éducation, qui a permis de présenter des expériences concrètes de mobilité d'apprentis et de formaliser des propositions précises pour améliorer celle-ci, aussi bien en quantité qu'en qualité (<http://mobilite-apprentis.eu>). Le Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et des moyennes entreprises, du tourisme et des services, Hervé Novelli, a, à cette occasion, présenté des pistes de travail qui pourront être abordées dans le Livre Vert à venir de la Commission Européenne qui portera sur la mobilité (prévu pour juin 2009) : création d'un contrat de mobilité européen ; encouragement à la création de véritables établissements de formation européens ; création, si ce dispositif fait ses preuves, d'un réseau labellisé ECVET, accompagné de financements communautaires préférentiels.

Ainsi, en faisant des propositions de fond, en organisant des évènements à portée plus médiatique et en faisant

adopter, au niveau du Conseil, des conclusions claires avec des objectifs forts, la présidence française a permis des avancées réelles sur ce dossier de la mobilité européenne des apprentis.

A noter :

Deux manifestations, début 2009, permettront de faire le point sur l'état d'avancement du dossier :

- les 1ères rencontres interrégionales de la mobilité des jeunes en formation professionnelle, qui se tiendront à Lyon, le 20 mars 2009, dans le cadre du Mondial des Métiers ;
- le 1er « Congrès des Régions », qui se tiendra à Barcelone, les 26 et 27 mai 2009. A cette occasion, devrait être signée une déclaration politique des gouvernements régionaux en faveur de la mobilité des jeunes en formation professionnelle.